VOUS ÊTES HOSPITALISÉE **DANS UNE CHAMBRE MÈRE-ENFANT**

Livret d'accueil pour les familles

Hôpitaux Universitaires Genève

Bienvenue

Vous êtes hospitalisée dans une chambre mère-enfant faisant partie des unités du post-partum et de néonatologie des Hôpitaux universitaires de Genève.

Pendant votre séjour, vous bénéficiez des soins habituels suite à votre accouchement tout en restant aux côtés de votre enfant. Cette chambre individuelle vous permet ainsi de développer un lien familial privilégié pendant que votre bébé fait l'objet de surveillances spécifiques et reçoit tous les soins dont il a besoin.

Qui sont vos soignantes et soignants ?

Vous et votre enfant êtes pris en charge par une équipe multidisciplinaire composée d'infirmiers et d'infirmières, de sages-femmes, de pédiatres et d'obstétriciens et obstétriciennes. Ce personnel médico-soignant fait aussi appel à d'autres spécialistes du domaine médical et paramédical (pédopsychiatres, psychologues, physiothérapeutes ou assistants et assistantes sociales) pour vous offrir des soins adaptés de qualité et un soutien individuel.

Quelles sont les spécificités de la chambre mère-enfant ?

La prise en charge dans cette chambre nécessite une collaboration entre les familles et l'équipe médico-soignante. Les conditions sont spécifiées dans la Charte des chambres mère-enfant qui vous est remise.

Votre prise en charge

Quelle surveillance pour votre bébé ?

Votre enfant fait l'objet d'une surveillance constante par un moniteur de fonctions vitales, en particulier lorsque le ou la soignante n'est pas présente dans la chambre. Les appareils sont munis d'alarmes qui sonnent parfois et indiquent la nécessité d'une évaluation par l'équipe soignante. Lorsque vous les entendez, cela ne signifie pas que votre bébé va moins bien. Ne vous inquiétez pas, le personnel soignant et médical intervient rapidement et effectue certains contrôles. Les chambres sont également équipées d'une surveillance vidéo (sans enregistrement).

N'hésitez pas à poser les questions qui vous préoccupent, l'équipe médico-soignante est là pour y répondre.

Quels soins recevez-vous ?

Lors de votre séjour, vous recevez les soins nécessaires suite à votre accouchement dans un cadre sécurisé. L'équipe soignante est attentive à votre confort et au développement de votre enfant.

Une équipe de sages-femmes vous accompagne pendant toute la durée de votre hospitalisation. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe de néonatalogie pour le bien-être de votre enfant. Pour vous aider, vous recevez un guide détaillé autour de la naissance et du retour à domicile (Vous avez accouché – guide de la naissance et du retour à domicile).

Comment participer aux soins de votre bébé ?

Lors des premiers soins que vous prodiguez à votre enfant, l'équipe soignante est là pour vous guider et vous accompagner.

Par la suite, vous pouvez vous occuper de votre enfant de manière autonome (en dehors des soins techniques qui restent assurés par l'infirmier ou l'infirmière de néonatalogie). Nous vous demandons d'être présente 24 heures sur 24 auprès de votre bébé. Si vous devez vous absenter (maximum 30 minutes), nous vous prions d'avertir l'équipe soignante et de rester joignable.

Quelle est la durée de séjour ?

Pour la mère, la période de séjour est habituellement de 2 à 4 jours après un accouchement par voie basse et de 3 à 5 jours après une césarienne. Elle dépend toutefois de votre état de santé et de celui de votre enfant. Si votre enfant nécessite des soins prolongés, la durée de son hospitalisation ne dépasse généralement pas 10 jours.

Afin de garantir une prise en charge optimale des soins, une modification de l'état de santé peut motiver un transfert dans une unité plus adaptée.

Comment se déroule l'allaitement ?

Les chambres mère-enfant facilitent l'allaitement en hospitalisant votre bébé avec vous. Vous pouvez faire appel aux sages-femmes et au personnel infirmier pour vous aider dans votre allaitement. Si besoin, des consultantes et consultants en lactation sont à disposition.

Quand rencontrez-vous les médecins ?

Vous pouvez assister chaque jour à la visite médicale pédiatrique. Une rencontre hebdomadaire, ou plus fréquemment, a lieu avec l'équipe de néonatologie pour faire le point sur l'évolution de l'état de santé de votre enfant.

Le ou la sage-femme qui s'occupe de vous informe le ou l'obstétricienne sur l'évolution de votre état de santé afin de pouvoir adapter votre traitement et votre suivi si cela est nécessaire. En accord avec la ou le médecin, elle est également habilitée à organiser votre retour à domicile.

Dans quels cas pouvez-vous rester dans une chambre mère-enfant ?

Dans les cas où votre état de santé vous permet un retour à domicile, mais que votre enfant doit rester hospitalisé en néonatologie quelques jours de plus, vous avez la possibilité de rester jour et nuit auprès de votre enfant sous certaines conditions et en fonction des disponibilités des lits.

Vous prenez alors le statut de « parent accompagnant » et l'assurance ne prend plus en charge votre séjour. Les frais à votre charge sont

d'environ CHF 100.– par jour pour la nuit et les trois repas. Votre présence auprès de votre enfant reste obligatoire en tout temps. Si vous devez vous absenter (maximum 30 minutes), nous vous prions d'avertir l'équipe soignante et de rester joignable.

Quelles mesures d'hygiène et de sécurité respecter ?

Un nouveau-né hospitalisé est vulnérable aux infections, d'où l'importance de respecter les règles d'hygiène : se laver ou se désinfecter les mains et s'attacher les cheveux. Pensez aussi à enlever vos bagues et bracelets lorsque vous prenez soin de votre enfant (toilette, change, réinstallation dans le lit), car cela risque de le blesser et les bijoux sont des vecteurs de germes.

Pour la sécurité de votre enfant, soyez attentive à toujours remonter les barrières du lit surtout quand vous n'êtes pas à ses côtés. Même s'il parait dormir, il peut bouger à tout instant. Ne vous éloignez jamais de lui quand il est sur la table à langer.

Pouvez-vous recevoir un soutien psychologique et spirituel ?

Oui, si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un soutien de la part des psychologues, des pédopsychiatres, des psychiatres et des aumôniers et aumônières laïques. Ils et elles collaborent avec l'équipe et ont l'habitude de suivre les familles.

Comment vous préparer au retour à domicile ?

- Si l'état de santé de votre enfant le permet, la décision de son retour à domicile est prise en accord avec l'équipe néonatale.
- La décision de votre retour à domicile est quant à elle prise en accord avec l'équipe obstétricale.
- Un ou une sage-femme de votre choix, faisant partie de « Arcade sage-femme » ou indépendante, assure votre suivi si vous habitez le canton de Genève. Dans le cas contraire, nous vous invitons à nous transmettre le nom du ou de la sage-femme qui s'occupe de votre suivi à domicile.
- Si nécessaire, un ou une infirmière de liaison avec l'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) peut être sollicitée.

Organisation **du séjour**

Qui peut vous rendre visite ?

Le service est accessible uniquement par badge. Vous pouvez vous en procurer un à l'accueil de la Maternité, pour entrer dans l'unité (CHF 30.– de caution).

Le nombre de visiteurs et visiteuses est limité. La ou le conjoint ou une personne de votre choix ainsi que les frères et sœurs peuvent vous rendre visite en respectant les conditions du service. Toutefois, ces visites doivent se dérouler en votre présence et être organisées au préalable avec l'équipe soignante.

Comment faire la déclaration de naissance ?

La déclaration à l'état civil doit être faite dans les trois jours ouvrables suivant la naissance. Pour cela, présentez-vous au bureau de l'état civil de la Maternité (au 2ème étage) avec les documents requis.

Horaire d'ouverture de l'état civil :
Lundi, de 9h à 12h et de 13h à 16h
Du mardi au vendredi, de 13h à 16h

+

INFO

Où se trouve la cafétéria ?
La cafétéria de la Maternité est située dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée.

Y a-t-il une garderie ?

Oui, la garderie Tom Pouce accueille les enfants de 18 mois à 10 ans pendant les visites. Elle se situe à l'étage 0 de la Maternité, au Boulevard de la Cluse 30.

Elle est gratuite et ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.
Téléphone : ☎ 022 372 43 99

L'association « Chaperon rouge » propose aussi des gardes d'enfant, renseignez-vous auprès de l'équipe soignante.

Comment contribuer à la recherche médicale ?

Afin de continuellement améliorer la prise en charge de nos patientes et patients, l'Unité de néonatologie et le Service d'obstétrique poursuivent régulièrement des projets de recherche. Vous pouvez y contribuer en donnant votre consentement pour que vos données ou celles de votre enfant, extraites du dossier médical ou d'examens de laboratoire, soient utilisées. Elles sont toujours traitées de manière anonyme. Pour rappel, toute étude menée aux HUG et impliquant des personnes doit être validée par la Commission cantonale d'éthique de la recherche qui veille au respect de principes éthiques et des lois en vigueur, et nécessite un consentement spécifique.

À votre arrivée, un document vous est remis pour signature concernant ce consentement pour l'utilisation de vos données ou celles de votre enfant.

Informations pratiques

Contact

Sage-femme de l'Unité de post-partum et périnatalité
☎ 079 553 22 61

Infirmier ou infirmière de l'Unité de néonatologie
☎ 079 553 04 56

D-FEA • Chambre mère-enfant • Photo: © Julien Gregorio • Mars 2022

Maternité

Bd de la Cluse 30
1205 Genève

Accès

Bus 35, arrêt
« Maternité-Pédiatrie »
Bus 7, arrêt « Pédiatrie »
Tram 12 et 18,
arrêt « Augustins »
Léman Express, arrêt
« Genève-Champel »

Parking

H-Cluse

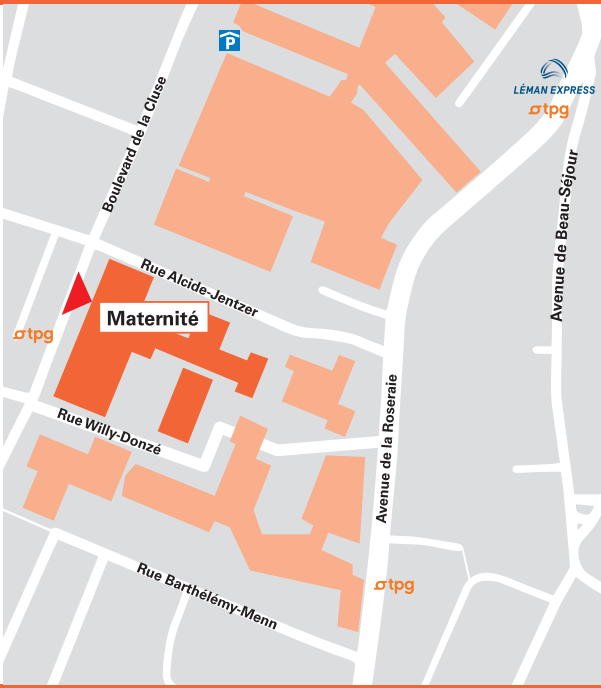

Cette brochure a été réalisée par le Service d'obstétrique en collaboration avec le Groupe d'information pour patients, patientes et proches (GIPP) des HUG.